

Charte déontologique

Synergies migrations est un centre de recherche action et un forum d'expertise qui se situe à la croisée de l'analyse, de l'aide à la prise de décision et du renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions d'asile, d'immigration et d'inclusion. Du fait de ses activités, Synergies migrations est amené à travailler avec un réseau divers d'acteurs : des décideurs politiques, des représentants des administrations, des chercheurs, des salariés et bénévoles d'organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et de fondations ainsi que des personnes migrantes.

Afin de garantir à ses interlocuteurs et partenaires un dialogue ouvert, sincère et apaisé mais également afin de contribuer à la construction des politiques et des pratiques en matière d'immigration et d'asile, Synergies migrations poursuit ses travaux en toute autonomie et indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, de ses soutiens financiers et de tout autre groupe privé ou idéologique. Synergies migrations ne soutient ou ne défend aucun intérêt particulier, ne soutient aucune position de nature partisane.

En conséquence,

- Les travaux de Synergies migrations sont en principe publics. Eu égard à leur nature, certains travaux peuvent néanmoins garder un caractère confidentiel
- Synergies migrations entend mettre en œuvre un dialogue inclusif dans le respect des principes de pluralisme, de tolérance, d'écoute et de modération des propos. Tout propos incitant à la haine, la violence, la discrimination sont proscrits des échanges.
- La mise en relation entre les acteurs en vue de développer des coopérations est un objectif de Synergies migrations. Cette activité ne peut constituer une validation pleine et entière des actions de ces acteurs par Synergies migrations. De même, cette mise en relation ne peut pas faire l'objet de contreparties ou résulter d'affinités personnelles entre les acteurs concernés, l'équipe et les administrateurs de Synergies migrations.
- Synergies migrations entend promouvoir la participation des personnes migrantes à ses activités en tant qu'expertes et actrices des questions d'asile et d'immigration. Cette participation est encadrée par la charte d'engagement à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité adoptée par le conseil d'administration de Synergies migrations le 23 mai 2023. Cette charte est disponible sur le site Internet de Synergies migrations.

Ces principes d'action s'imposent également aux parties prenantes lorsqu'elles participent et contribuent aux travaux de Synergies migrations.

Synergies migrations est une organisation à but non lucratif qui bénéficie de soutiens financiers de la part d'acteurs publics et privés. Synergies migrations entend promouvoir la participation de ses soutiens financiers à ses activités. Ceux-ci s'engagent à respecter les principes énoncés ci-dessus, notamment l'indépendance et l'autonomie de Synergies migrations.

Le conseil d'administration de Synergies migrations est consulté sur l'opportunité de tout nouveau financeur/financement. De plus, la diversité des financeurs, qu'ils soient publics ou privés, contribue à l'objectif d'un dialogue inclusif et constitue un gage d'indépendance. Par principe, aucun financeur ne peut contribuer à plus de 50 % du budget annuel de Synergies migrations. Toute exception à ce principe doit être validée par un vote du conseil d'administration.

Cette charte est validée par le conseil d'administration le 16 septembre 2023. Elle est publique et transmise à tout nouveau financeur de Synergies migrations.